departement DES **DEUX-SEVRES**

Ville de Niort



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice: 45

SEANCE DU 15 décembre 1997

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal:

le 25 Novembre 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :

le 16 Décembre 1997

Vente d'une parcelle de terrain à la SCI Immotisse rue Jean-Baptiste Colbert Espace Mendès France

[Annexe]

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents:

Adjoints:

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers:

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Claude VITELLINI, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.

M. Patrick ARNAUD donne pouvoir à M. Claude PAGES.

Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.

Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.

M. Jean PILLET donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.

M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.

M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.

Excusés:

Conseillers:

Mme Christiane ROUSSELLE

DELIBERATION D97505

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 décembre 1997

Développement Economique

Vente d'une parcelle de terrain à la SCI Immotisse rue Jean-**Baptiste Colbert Espace Mendès France**

Monsieur Jean-Claude ALAZARD, Adjoint au Maire, expose : Mesdames et Messieurs.

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Je vous informe que, par délibération en date du 28 Février 1997, le conseil municipal adoptait le principe de la signature d'un compromis de vente, sous conditions suspensives, avec la SCI IMMOTISSE qui gère l'enseigne TARTAN'PIONE, compromis signé le 30.04.1997.

La SCI IMMOTISSE devait ainsi déposer un dossier devant la Commission Départementale d'Equipement Commercial (C.D. E.C.) afin d'obtenir l'autorisation de transférer l'enseigne TARTAN'PIONE, actuellement installée rue Jean Cousinet, vers la rue Jean-Baptiste Colbert dans l'Espace Mendès France.

Lors de sa séance du 9.10.1997, la C.D.E.C. a émis un avis favorable au transfert de cette enseigne rue J.B. Colbert sur l'Espace Mendès France.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- céder à la SCI IMMOTISSE une parcelle de terrain de 4.200 m² environ située rue Jean•Baptiste Colbert ;
- fixer le prix de vente à 40 F H.T. le m² auquel il conviendra d'ajouter la TVA au taux en vigueur sur les terrains à bâtir à la signature de l'acte authentique ;
- préciser que sera déduit du prix de vente l'acompte versé par la SCI IMMOTISSE lors de la signature du compromis de vente fixé à 10 % du prix de vente H.T., soit 16.800 F ;

Le prix de vente ainsi calculé sera payé comptant à la signature de l'acte authentique.

- préciser que les frais de géomètre, de notaire et de raccorement aux différents réseaux seront à la charge de l'acquéreur ;
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte authentique à intervenir ;
- imputer la recette correspondante à la sous•fonction 909 9080 compte 2113.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 44
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

Ordre du jour